



Amende payée par timbre amende et condamnée par ordonnance pénale

Par **cr33**, le **11/02/2015** à **19:37**

Bonjour,

Le 14/05/2014, mon fils a été verbalisé pour absence de ticket horodateur sur la commune de Libourne en gironde.

Après avoir acheté le timbre amende de 17€, il renvoya la partie ou figure ce timbre plus l'affranchissement.

Le 21/08/2014 il reçoit un avis à notre domicile lui réclamant toujours cette somme.

Comme il n'était pas présent, travaillant comme saisonnier dans le département des landes, c'est moi qui est ouvert ce courrier. Mon fils me confirma que cette amende a été réglée et envoyée.

Donc comme le stipulé le courrier reçu, (si le règlement a été fait, faire parvenir le justificatif "l'original") chose que je fis (mais en faisant une copie au cas ou !) Je l'adressais à l'adresse stipulé dessus à Mr L'officier du ministère public ...à Libourne, en recommandé accusé de réception.

Evidement que pour nous c'était réglé.

Pas du tout, on ne pouvait pas s'imaginer, que le 28/01/2015 il allait recevoir une condamnation pénale de 47€, pour une amende payée, et certainement égarée dans les services.

Sur nos conseils, mon fils se présenta au greffe de la juridiction de proximité pour évoquer la situation.

Il non aucune trace!

Un comble, ils ont signé l'accusé de réception!

Il a déclaré faire opposition pour cette ordonnance pénale, il est attente de voir un juge, qui décidera de sa bonne foi ou pas.

Qu'elle recourt peut il avoir!

Quelle honte, ils égarent les documents, et font payer le contribuable une deuxième fois avec des frais, c'est quoi cette administration, on parle de justice.

Merci de nous donner votre avis,

Par avance, je vous en remercie

Cordialement